

**RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LES ACTIVITÉS DE L'OCDE  
PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE COMITÉ SPS**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'OCDE

La communication ci-après, reçue le 2 mars 2021, est distribuée à la demande de l'OCDE.

---

**1 LES POSSIBILITÉS DU NUMÉRIQUE POUR LES SYSTÈMES SANITAIRES ET  
PHYTOSANITAIRES (SPS) ET LES EFFETS DE FACILITATION DES ÉCHANGES PRODUITS  
PAR LA CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE SPS**

1.1. Dans un rapport publié récemment, l'OCDE décrit les tendances actuelles en matière d'utilisation d'outils numériques et examine les possibilités offertes par les technologies numériques pour ce qui est de faire gagner les systèmes SPS en efficacité et de renforcer les échanges de produits agroalimentaires. Il ressort des estimations issues du modèle de gravité structurelle que les technologies numériques telles que les certificats SPS électroniques ont des effets positifs sur les volumes échangés, notamment pour les produits alimentaires d'origine végétale, les légumes et les produits alimentaires transformés. En outre, le rapport met au jour les principales difficultés associées à une plus grande utilisation des technologies numériques dans les échanges de produits agroalimentaires, ainsi que les conditions requises pour remédier à ces difficultés. Ainsi, pour parvenir à une plus grande utilisation des technologies numériques, il convient de procéder à une planification soignée et à des investissements à long terme. Une assistance financière ciblée et des activités de renforcement des capacités peuvent aider les pays qui ne peuvent pas adopter ces outils actuellement.

- Ce rapport paraîtra entre mars et avril 2021 sous la forme d'une publication "OECD Food, Agriculture and Fisheries Paper".
- Il sera présenté le 26 mars 2021, de 14 heures à 15 heures, au cours d'une activité organisée en marge de la réunion du Comité SPS.

**2 "NON-TARIFF MEASURES IN AGRICULTURE" (MESURES NON TARIFAIRES DANS LE  
DOMAINE DE L'AGRICULTURE)**

2.1. Les dispositions relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux obstacles techniques au commerce (OTC) entraînent généralement une augmentation des coûts du commerce, mais elles peuvent aussi développer les échanges dans la mesure où elles envoient aux consommateurs un message positif qui renforce la confiance à l'égard des produits importés. Cet article vise à déterminer quels éléments spécifiques des mesures SPS et OTC stimulent particulièrement le commerce. Il examine les coûts commerciaux et les effets d'accroissement du commerce qu'ont les mesures SPS et OTC et d'autres types de mesures non tarifaires en matière de commerce des produits agricoles. Il contient des estimations sur les effets qu'ont 34 mesures SPS et 24 mesures OTC sur la quantité et les prix.

2.2. D'après les résultats économétriques, les mesures techniques peuvent accroître les prix à l'importation des produits agricoles de près de 15% et ce, principalement du fait de restrictions ou d'autorisations spéciales pour des motifs OTC ou SPS, telles que des prescriptions en matière d'enregistrement. Par ailleurs, l'évaluation de la conformité fait généralement augmenter de

beaucoup les coûts du commerce. Les exigences en matière d'étiquetage et d'emballage ont des effets d'accroissement du commerce et entraînent en outre des coûts commerciaux relativement faibles.

- Gourdon, J., S. Stone et F. van Tongeren (novembre 2020), "Non-tariff measures in agriculture", OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, n° 147, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/81933f03-en>.

### **3 "GETTING GOODS ACROSS BORDERS IN TIMES OF COVID-19" (L'ACHEMINEMENT DES MARCHANDISES À TRAVERS LES FRONTIÈRES PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19)**

3.1. Cette note met à jour l'analyse "Trade facilitation and the COVID-19 pandemic" (la facilitation des échanges et la pandémie de COVID-19) publiée en avril 2020 en apportant des informations sur l'évolution des nouveaux protocoles aux frontières et des mesures de facilitation des échanges qui affectent les négociants, et examine les initiatives possibles en vue de faire face aux prochaines étapes de la pandémie, alors que les incertitudes persistent. La note souligne l'importance de la transparence et de la disponibilité d'informations récentes sur les échanges pour cartographier les goulets d'étranglement et les risques, ainsi que l'intérêt de mesures de facilitation des échanges pour soutenir la reprise de l'activité et la résilience de différents secteurs de produits. Enfin, elle fournit quelques premières pistes de facilitation des échanges en ce qui concerne la distribution de vaccins.

- Cette note de politique a été publiée le 18 novembre 2020 et peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/getting-goods-across-borders-in-times-of-covid-19-972ada7a/>.

### **4 TRAVAUX MENÉS RÉCEMMENT SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION LIÉE AU COMMERCE**

#### **4.1 "Good regulatory practices and co-operation in trade agreements: A historical perspective and stocktaking" (Bonnes pratiques réglementaires et coopération en matière d'accords commerciaux: rétrospective et bilan)**

4.1. Cet article dresse un bilan des chapitres d'accords commerciaux consacrés exclusivement aux bonnes pratiques réglementaires et à la coopération internationale en matière de réglementation. L'incorporation de chapitres distincts relatifs à la politique de la réglementation dans les accords commerciaux reste un phénomène nouveau, mais elle indique que les pays souhaitent de plus en plus donner davantage de visibilité et de portée à la politique de la réglementation, conformément aux engagements qu'ils ont pris au titre de la Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires de 2012 et de la Liste de référence commune APEC-OCDE sur la réforme de la réglementation de 2005. Cela étant, la portée de ces chapitres varie grandement selon la situation en matière de politique de la réglementation dans les pays partenaires commerciaux. En comparant les principales caractéristiques concrètes et structurelles de ces chapitres, ce bilan vise à éclairer l'élaboration de chapitres analogues dans de futurs accords commerciaux.

- Kauffmann, C. et C. Saffirio (2021), "Good regulatory practices and co-operation in trade agreements: A historical perspective and stocktaking", OECD Regulatory Policy Working Papers, n° 14, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cf520646-en>.

#### **4.2 "Best Practice Principles on International Regulatory Co-operation (the Principles)" (Principes de bonnes pratiques de l'OCDE pour la coopération internationale en matière de réglementation (les Principes))**

4.2. Les Principes visent à doter les décideurs et les fonctionnaires des pays membres ou partenaires de l'OCDE de directives concrètes sur la coopération internationale en matière de réglementation. Cette initiative aiderait ces personnes à recenser et à utiliser les formes pertinentes de coopération internationale en matière de réglementation à l'appui de la prospérité économique, des prestations sociales et de l'intérêt général. L'objectif est de compléter le principe 12 de la Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires de 2012, qui invite les organismes de réglementation et les décideurs à prendre en considération, lors de l'élaboration des

mesures réglementaires, l'ensemble des normes et des cadres internationaux pertinents pour permettre la coopération dans le domaine concerné et, le cas échéant, leurs effets possibles sur les parties situées hors du territoire où la réglementation est applicable.

- Les projets de principes font actuellement l'objet d'une consultation publique (jusqu'au 3 mars 2021). Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/public-consultation-best-practice-principles-on-international-regulatory-cooperation.pdf>.
- Les précédentes publications de la collection "Principes de bonne pratique de l'OCDE en matière de politique réglementaire de l'OCDE" sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/recommendations-guidelines.htm>.

#### **4.3 "No policy maker is an island: The international regulatory co-operation response to the COVID-19 crisis" (Aucun décideur n'est isolé: répondre à la crise liée à la COVID-19 par la coopération internationale dans le domaine de la réglementation)**

4.3. Cette note d'information aborde la question de savoir comment les pays peuvent parvenir ensemble à apporter des réponses plus efficaces et cohérentes à la crise liée à la COVID-19 et à ses importantes conséquences en apprenant les uns des autres, en assurant la résilience des chaînes d'approvisionnement et en conservant l'interopérabilité des services essentiels grâce à la coopération internationale en matière de réglementation.

- Cette note de politique a été publiée le 8 juin 2020 et peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/no-policy-maker-is-an-island-the-international-regulatory-co-operation-response-to-the-covid-19-crisis-3011ccd0/>.

*Contacts:*

*Annelies Deuss (Adresse électronique: [annelies.deuss@oecd.org](mailto:annelies.deuss@oecd.org))*

*Marianna Karttunen (Adresse électronique: [marianna.karttunen@oecd.org](mailto:marianna.karttunen@oecd.org))*

*Camila Saffirio (Adresse électronique: [camila.saffirio@oecd.org](mailto:camila.saffirio@oecd.org))*

---